

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 213

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« peuvent procéder ou faire »

les mots :

« procèdent ou font ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la conservation des animaux ou végétaux viables saisis n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité pour les agents et les fonctionnaires, il est légitime qu'ils procèdent de manière non facultative à leur rétrocession.